

## **Procès verbal**

Le lundi 04 mai 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 avril 2026, s'est réunie.

Secrétaire de la séance : Monsieur Christian DUHAL

**Présents** : Monsieur Pierre Alexandre ADAM, Monsieur Bertrand VERCRUYSSSE, Monsieur Audry PESNEL, Monsieur Philippe AUTIN, Monsieur Didier CHALONS, Monsieur Hervé CHEVALLIER, Monsieur Gabriel CLANCHE, Monsieur Alain CLAUSE, Madame Catherine COLLOT, Monsieur Alain DEKETELE, Monsieur Christian DUHAL, Madame Sandrine FOURNAND, Madame Adeline GUILLARD, Monsieur Nicolas HUICI, Monsieur Benjamin HOLVOET, Monsieur Alexandre HUSSENET, Monsieur Francis LELONG, Monsieur Grégory LEMERY, Madame Nathalie COYARD, Monsieur Jean Michel PERSON, Monsieur Sylvain PIETREMENT, Madame Magali PINOT, Madame Armelle PIERRE DIT MERY, Monsieur Eric BACHELEZ, Monsieur Thomas BASINSKI, Monsieur Vincent COURTIN, Monsieur Maxime DAUSSEUR, Monsieur Michel DOMINIQUE, Monsieur Nicolas DE ANTONIO, Monsieur Jean Marc GILEWICZ, Monsieur Mario GEIS, Monsieur Jérémy GERMAIN, Monsieur Marc HENRY, Monsieur Laurent DUCHE, Madame Julie MATHIOTTE, Monsieur Nicolas MUSSET, Monsieur Thierry PERINET, Monsieur Roland BASINSKI, Monsieur Patrice ROTH, Monsieur Christophe SAL, Madame Cécile ZAMBAUX, Monsieur Nicolas VILLAIN, Monsieur Hubert FAYS

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Monsieur Jean-Michel CURATE, Monsieur Jean NOTAT, Monsieur Ludovic POCHON, Monsieur Patrick CAPPY, Monsieur Clément FEVEZ, Monsieur Christophe GEANT, Monsieur Christian GALLINA, Monsieur Benoît ROTH, Monsieur Marc THEYS

**Ordre du jour** :

- 1/ Élection du Président.
- 2/ Détermination du nombre de vice président et des autres membres du bureau.
- 3/ Élection des vices Présidents.
- 4/ Élection des membres du bureau.
- 5/ Fixation des indemnités de fonction.
- 6/ Lecture de la charte de l'élu.
- 7/ Élection des membres de la CAO.
- 8/ Détermination d'un délégué CNAS.
- 9/ Détermination d'un délégué titulaire et d'un suppléant AGEDI.

10/ Délibération pour travaux d'entretien de 7 frayères à brochets (restaurées en 2015-2020)

11/ Informations et questions diverses.

Monsieur Coyon, Président sortant prend la parole quelques minutes pour exprimer son ressenti, présenté Roxane la secrétaire et Gauvin le technicien de rivière et remercier les membres du syndicat avant de donner la parole au doyen d'âge, Monsieur Clause Alain, pour procéder à l'élection du nouveau Président.

### **1/ Élection du Président**

Deux candidats se présentent :

Monsieur AUTIN Philippe : 12

Monsieur BASINSKI Thomas: 21

Bulletins blancs : 2

**Après vote Monsieur BASINSKI Thomas est élu nouveau Président du SMAVAS.**

### **2/ Détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau**

(Délibération N° DE\_007\_2026)

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 17 février 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L.

5211-41-3 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce

nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder

quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de

vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans

pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

**DECIDE de fixer le nombre de vice-présidents à deux et les autres membres du bureau seront au nombre de 8.**

Délibération : adoptée

### **3/ Élection des vice Présidents.**

Après élection les vice présidents sont :

1ère vice présidente : Mme COYARD Nathalie

2ème vice président : Mr DUHAL Christian

### **4/ Élection des membres du bureau.**

Après élection les 8 membres du bureau sont :

Hervé CHEVALLIER

Eric BACHELEZ

Philippe AUTIN

Francis LELONG

Alain DEKETELE

Alexandre HUSSENET

Bertrand VERCROYSSSE

Gabriel CLANCHE

+ les 2 vice présidents et le Président

### **5/ Fixation des indemnités de fonction** (Délibération N° DE\_008\_2026)

Le Président rappelle à l'assemblée qu'au vu des nombreux déplacements dans l'exercice de ses fonctions et pour faire face à l'inflation du prix du carburant, il maintiendra une indemnité d'élu pour couvrir à minima les frais engagés.

L'indemnité brute mensuelle d'un Président de Syndicat Mixte est de 890,34 €. Le Président du SMAVAS propose d'instaurer une indemnité brute mensuelle équivalente à 20 % de l'indemnité, soit une indemnité brute mensuelle de 178,07 € brut.

**Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité:**

- **l'octroi d'une indemnité d'élu en faveur du Président du SMAVAS à compter de ce jour,**
- **vote le taux de 20% du montant légal ;**
- **l'inscription au budget au titre des indemnités de fonction, article 65311**
- **donne tous pouvoirs au Président pour cette mise en application.**

Délibération : adoptée

### **6/ Lecture de la Charte de l'élu**

Le Président procède à la lecture de la charte, un exemplaire avait été envoyé par mail à chaque délégué.

## **7/ Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)**

(Délibération N° DE\_009\_2026)

Le conseil,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 2121-21 et D.1411-3 et suivants

Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres ;

Considérant que la commission est présidée par le président du syndicat ou son représentant et que le comité syndical doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le comité syndical décide d'effectuer l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres à mains levées et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- COYARD Nathalie
- DUHAL Christian
- HUSSENET Alexandre
- DEKETELE Alain
- AUTIN Philippe

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- LELONG Francis
- CHEVALLIER Hervé
- BACHELEZ Eric
- VERCRUYSSSE Bertrand
- CLANCHE Gabriel

## **8/ Désignation délégués CNAS** (Délibération ° DE\_010\_2026)

Le Président ayant exposé,

Considérant que le SMAVAS est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque adhérent doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Il est rappelé que la durée du mandat des délégués est de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- désigne Madame COYARD Nathalie comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,

- désigne Madame MARCHAL Roxane comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

Délibération : adoptée

**9/ Désignation des représentants du SMAVAS à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI** (Délibération N° DE\_011\_2026)

Le Conseil **syndical du SMAVAS**, dûment convoqué, s'est réuni le 4 mai 2026, sous la présidence de Monsieur BASINSKI Thomas, Président.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants du SMAVAS au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du SMAVAS au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical:

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mr BASINSKI Thomas, président**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mr DUHAL Christian, vice président**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

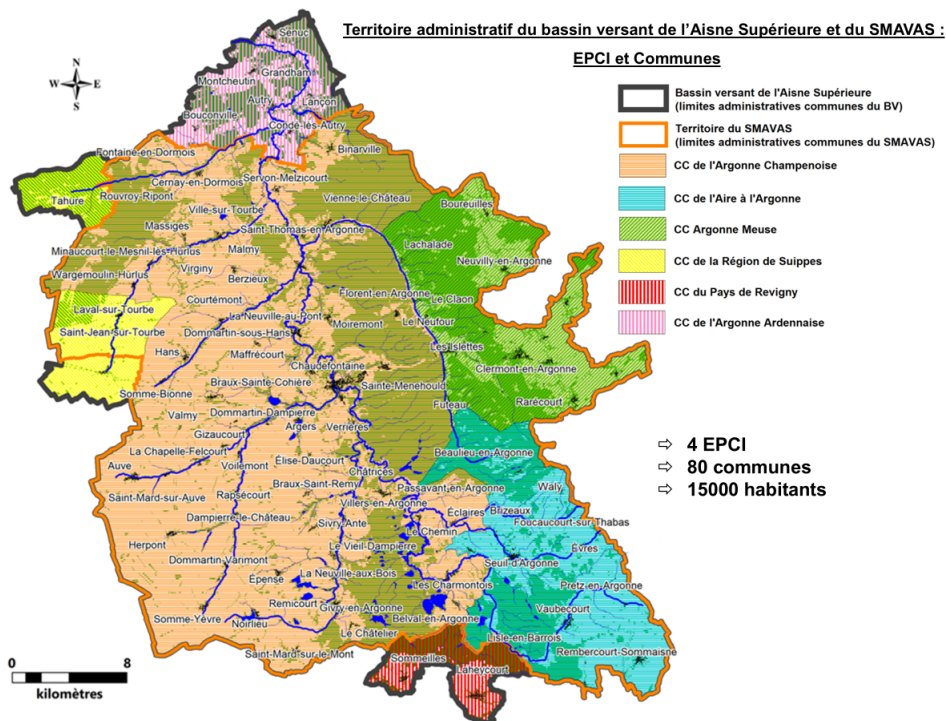
Gauvin, le technicien de rivière, présente rapidement le SMAVAS, à l'aide de cartes, il explique sur le territoire les différents cours d'eau dont s'occupe le SMAVAS. Il parle également des travaux en

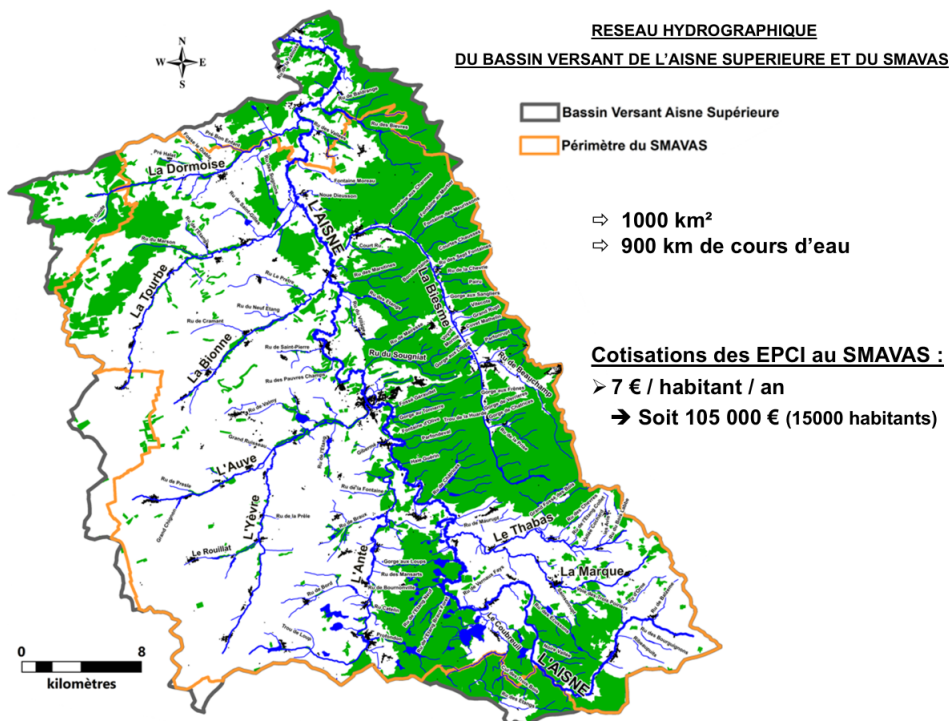
cours et les projets à venir.

## Présentation du SMAVAS

Le syndicat a pour objet, l'étude et la réalisation de travaux relevant de la compétence "**G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**ndonations" (GEMAPI), **présentant un caractère d'intérêt général**, tel que défini par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, et visant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations riveraines boisées.





### **10/ Travaux d'entretien de 7 annexes hydraulique de l'Aisne** (Délibération N° DE\_012\_2026)

Le Président expose,

En 2026, des travaux d'entretien sont prévus sur l'Aisne, entre Verrières et La Neuville au pont, sur ce tronçon sont présentes 7 annexes hydraulique que le SMAVAS a restauré entre 2014 et 2020 (co-maîtrise d'ouvrage SMAVAS et FDPPMA51)

Pour maintenir la fonctionnalité des annexes hydrauliques (frayères à brochets) et particulièrement évité leur refermement par la végétation arborescente, un passage d'entretien est nécessaire, il consistera pour l'essentiel à recéper la végétation rivulaire.

Quelques travaux de terrassement seront également nécessaires sur l'annexe de Naviaux, restaurée en 2014.

Ces travaux feront l'objet d'un lot spécifique dans le marché d'entretien.

Montant total estimatif des travaux : 33 200€ TTC

Plan de financement proposé :

CD51 (40%) = 13 280€ TTC

SMAVAS (30%) = 9 960€ TTC

FDPPMA51 (30%) = 9 960€ TTC

**A la suite de cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents :**

- **approuve la réalisation de ces travaux ;**
- **approuve les prévisions budgétaires et le plan de financement ;**
- **charge le Président de solliciter une aide auprès du conseil départemental de la Marne et également auprès de la Fédération de pêche de la Marne ;**
- **donne tous pouvoirs au Président pour lancer une procédure de consultation d'entreprises par Marché de travaux à procédure adaptée selon le Code de la commande Publique ;**
- **délègue aux membres du Bureau, le pouvoir d'entériner les choix de la commission d'appel d'offres concernant l'(les) entreprise(s) retenue(s) suite à l'appel d'offres pour réaliser ces travaux ;**
- **autorise le Président à signer les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.**

Délibération : adoptée

#### 11/ Informations et questions diverses

Une demande est faite oralement par un des membres, pour que les prochaines réunions soient faites à 18h et ne durent pas plus de 2h.

Une demande a été faite pour revoir la liste des titulaires et des suppléants car des personnes suppléantes souhaiteraient être titulaire.

Une problématique d'entretien a été évoquée sur l'ANT.

Une interrogation se pose : le niveau d'eau est très bas et l'est de plus en plus depuis ces quinze dernières années. Le technicien de rivière est d'accord avec ce constat et précise également que les pics de crues sont de plus en plus importants. Il donne l'exemple de l'Aisne avec la station hydrométrique située à Verrières où les plus hauts débits relevés datent tous des 10 dernières années, ou encore la crue centennale revenue sur la Biesme en 2021. Malgré ces extrêmes climatiques le SMAVAS peut travailler sur la résilience et restauration des milieux aquatiques pour s'adapter au mieux à ce changement climatique.

Ces sujets pourront être abordés lors de la prochaine réunion de bureau.

Monsieur Thomas BASINSKI  
Président de séance

Monsieur Christian DUHAL  
Secrétaire de séance